

## COMITÉ DE DIRECTION

### Procès-verbal – Jeudi 12 décembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre**, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le **vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre**, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents à la séance : **17**

Nombre de votants : **17**

Étaient présents :

*Élus communautaires (9)*

**Christophe BUISSON**, Président du Comité de Direction ; **Joël COLSON**, Vice-président du Comité de Direction ; **Michel BAILLEUIL** ; **Marie-France CHÂRON** ; **Catherine FLEURY** ; **Alain GESBERT** ; **Serge GIRARD** ; **Allain GUESDON** ; **Patricia SAUSSEAU**

*Socioprofessionnels (8)*

**Chantal BOUET**, représentante des hébergements ruraux ; **Alexandra DESPAUX**, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Claire FERREUX**, représentante des ateliers d'artistes ; **Véronique GESLIN**, représentante des hébergements locatifs ; **Laurent LAEMLÉ**, représentant de Haropa - Port de Rouen ; **Nathalie LEVILLAIN**, représentante des hébergements de plein-air ; **Sébastien MARTINOT**, représentant du Cercle Nautique Honfleurais ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Étaient excusés :

**Martine HOUSSAYE** ; **Céline LANGLADE** ; **Michèle LEVILLAIN** ; **Caroline THÉVENIN**, élus communautaires ; **Maud LECARPENTIER**, représentante des producteurs ; **Pascal LELIÈVRE**, représentant de la Société du Vieux Honfleur ; **Nicolas WAPLER**, représentant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain

Voix consultatives :

**Jérôme RADANOVIC**, Directeur Général de l'Office de Tourisme ; **Pauline ROGER**, Adjointe de Direction de l'Office de Tourisme

Secrétaire de séance :

**Jérôme RADANOVIC**, Directeur Général de l'Office de Tourisme

Christophe Buisson souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion.

## A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2024

Christophe Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 06/11/2024 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 07/11/2024.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :  
**- le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2024**

## B. Révision du Règlement intérieur

Christophe Buisson rappelle qu'en séance du 6 novembre 2024, le Comité de Direction a validé les nouveaux horaires d'ouverture des bureaux de Honfleur et Beuzeville de l'Office de Tourisme.

À la suite de ces changements, le sujet du respect des horaires et du temps du travail a été plus largement abordé en réunion d'équipe le 21 novembre 2024.

L'idée de badger aux heures d'arrivée et de départ a rapidement été soulevée puis approuvée à l'unanimité, surtout que le logiciel de suivi du temps de travail bénéficie de cette fonctionnalité de badgeage virtuelle.

Le règlement intérieur a été modifié afin de prendre en compte ce changement.  
Un article mentionnant le RGPD a également été rajouté.

Ces modifications ont fait l'objet d'une approbation par le CSE en date du 9 décembre 2024.

Après délibération du Comité de Direction, le règlement intérieur sera adressé à l'Inspection du Travail et au Greffe du Conseil des Prud'hommes.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :  
**- la révision du Règlement intérieur de l'Office de Tourisme**

## C. Admissions en non-valeur

Une copie du document projeté et présenté à l'assemblée a été envoyée aux membres par voie dématérialisée le 10 décembre 2024.

Christophe Buisson explique que le 3 décembre 2024, le Trésor Public a fait savoir que des titres de recettes sur diverses créances émises par l'Office de Tourisme n'ont pu être recouverts par le Trésorier.

À la demande du Trésor Public, et après vérification que toutes les diligences nécessaires avaient bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient aujourd'hui de les admettre en non-valeur.

Le montant des recettes irrécouvrables qui sera imputé sur le compte 6541 - Créances admises en non-valeur sur l'exercice 2024 s'élève à 376 € et concerne des factures de 2023.

Ces 376 € s'ajoutent aux 226 € déjà délibérés en séance du 23 septembre 2024, soit un total de 602 €. En 2023 le montant de cette dépense s'élevait à 625,14 €. Pour rappel, 5 000 € ont été provisionnés sur ce compte.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :  
**- l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 376 € sur le compte 6541 - Créances admises en non-valeur, en complément des 226 € déjà délibérés en séance du 23 septembre 2024, soit un total de 602 € sur l'année 2024**

## D. Stratégie Marketing 2025

Une copie du document projeté et présenté à l'assemblée a été envoyée aux membres par voie dématérialisée le 10 décembre 2024.

Julie Demoré – Responsable Promotion / Communication de l'Office de Tourisme – reprend dans un premier temps le bilan des actions réalisées par l'Office de Tourisme en 2024 avant de présenter les orientations et les budgets prévus pour l'année 2025.

Bilan des actions 2024 : réalisation de deux films promotionnels, réalisation de 3 reportages photo, participation à un salon au Japon (marché à très fort potentiel), lancement de la marque Honfleur Meetings (tourisme d'affaires) et 18 accueils de presse (notamment en lien avec la thématique des 150 ans de l'impressionnisme).

Les actions 2025 ont pour objectif de capitaliser sur les actions concluantes de 2024, développer la notoriété de la destination pour le tourisme d'affaires et s'appuyer sur des dispositifs de promotion digitale payants pour accroître la visibilité de la destination.

Les campagnes payantes sur Google (SEA) représenteront une part importante de la stratégie – et du budget – de l'année 2025. Mais elles permettront d'attirer les clientèles ciblées sur notre site. Deux thématiques sont concernées : le vélo / cyclotourisme et le tourisme d'affaires.

Le budget de cette stratégie pour l'année 2025 est de 70 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- **approuve la stratégie Marketing 2025 qui leur a été présentée**
- **autorise monsieur Jérôme Radanovic – Directeur Général de l'Office de Tourisme – à signer tout document pour la mettre en œuvre**

## E. Agenda des manifestations 2025 de l'Office de Tourisme

Bénédicte Jouatel – Responsable Animation de l'Office de Tourisme – présente le programme réalisé avec l'appui de son service et en collaboration avec le reste de l'équipe.

Elle détaille dans un premier temps les animations organisées par l'Office de Tourisme sur tout le territoire, dont certaines nouveautés telles que des visites spécialement conçues pour les petits de 0 à 6 ans. Les noms de certaines animations ont été revus, tout comme les dates et horaires de programmation afin de les rendre plus attractives.

L'événementiel prend de plus en plus d'ampleur et doit désormais tenir compte de cinq grands critères : le calendrier (être à l'écoute des habitants, pérenniser les incontournables, faire grandir les thématiques porteuses), la sécurité (contrôler les flux entrants, faire appel à des prestataires professionnels pour la location et l'installation des structures), la logistique (obligation de louer du matériel à l'extérieur de la CCPHB pour satisfaire les besoins), la promotion (adapter les supports de communication aux cibles) et l'environnement (trier les déchets, utilisation d'objets réutilisables, favoriser le circuit court).

Deux calendriers d'événements sont proposés.

Une première proposition reprenant la planification "habituelle" des gros événements (Rendez-vous des savoir-faire, Bords de Seine en folie, Color festival, Médiévales de Grestain) ainsi des événements moins complexes à organiser (deux cinémas de plein-air en été et les animations sur la thématique Halloween à l'automne).

Une seconde proposition de laquelle sont retirés les Rendez-vous des Savoir-faire afin de permettre à l'équipe de bénéficier de deux mois de préparation entre deux gros événements (Bords de Seine en folie en mai et Color festival en juillet).

Plusieurs membres manifestent leur incompréhension face à cette suppression.

Pour Joël Colson, l'animation du territoire est une mission très importante qui confiée à l'Office de Tourisme. Des moyens financiers et humains supplémentaires doivent donc être accordés pour la mener à bien dans de bonnes conditions. Les équipes de l'Office de Tourisme ne peuvent supporter seules la charge de ces animations. Les communes qui souhaitent accueillir des animations doivent donc aussi se mobiliser pour soutenir l'Office de Tourisme.

Après débat, il est convenu que l'Office de Tourisme proposera bien une programmation comprenant les Rendez-vous des savoir-faire, Bords de Seine en folie, Color festival, Médiévales de Grestain, ainsi que les séances de cinéma de plein-air et les animations sur la thématique Halloween.

Mais compte-tenu de la charge que représente cette programmation, des dispositions sécuritaires et responsabilités à engager, conjuguées à une demande de plus en plus forte de la part des collectivités, l'Office de Tourisme pourra faire appel à des sociétés spécialisées dans la location de matériel pour l'ensemble des superstructures afin de ne plus faire reposer l'installation sur son équipe et ne plus engager sa responsabilité.

Un Equivalent Temps Plein sera également recruté pour venir en soutien de l'équipe déjà en place au sein du service Animation / Événementiel.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- **l'agenda des manifestations 2025 qui leur a été présenté et comprenant notamment Rendez-Vous des Savoir-Faire, Bords de Seine en Folie, Color Festival et Médiévales de Grestain**
- **une augmentation du budget alloué à l'organisation des animations et des événements qui s'inscrit dans la stratégie touristique votée**
- **le recrutement d'un Equivalent Temps Plein en soutien du service Animation / Événementiel**

## F. Subvention de projet de halte vélo

Christophe Buisson présente le projet qui doit être implanté sur le territoire de la commune de Honfleur, dont le coût global s'élève à 93 257,67 € hors taxes.

Le cyclotourisme est aujourd'hui une activité en pleine expansion et ses pratiquants sont parmi les touristes ayant les dépenses les plus importantes durant leur séjour. Développer un réseau d'accueil et d'infrastructures adaptés est donc bénéfique pour l'économie touristique du territoire.

Depuis plusieurs années, le territoire se couvre d'un maillage de plus en plus dense.

La grille d'attribution des aides financières aux communes prévoit le versement d'une somme forfaitaire de 10 000 € hors taxes pour les projets d'intérêt touristique d'un montant supérieur à 28 500 € hors taxes.

Conformément aux orientations budgétaires pour l'année 2024, ces dépenses pourront s'inscrire sur le compte 67431 - Subventions promotion touristique qui est doté d'un budget de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité des votants (les élus de Honfleur n'ont pas pris part au vote) et à main levée :

- **approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à la Ville de Honfleur pour ce projet de halte vélo**
- **autorise Jérôme Radanovic – Directeur Général et représentant légal de l'Office de Tourisme – à signer tout document contractuel concernant le versement de cette subvention**
- **autorise Jérôme Radanovic – Directeur Général et représentant légal de l'Office de Tourisme – à engager le mandatement de cette somme sur le budget 2024 ou 2025 de la structure, en fonction de l'avancée des travaux**

## G. Subvention Fonds du Patrimoine

Christophe Buisson explique que la commune du Theil-en-Auge – par l'intermédiaire de son maire, Didier Eudes – a sollicité un appui financier de l'Office de Tourisme pour la rénovation des vitraux et de la porte de la chapelle communale.

Le montant total des travaux a été chiffré à 12 132 € hors taxes.

La grille d'attribution des aides financières aux communes prévoit le versement d'une participation égale à 35 % du montant global hors taxes des travaux pour les projets d'intérêt patrimonial et touristique d'un montant inférieur à 28 500 € hors taxes.

Une somme de 4 246,20 € hors taxes peut donc être allouée à ces travaux.

Conformément aux orientations budgétaires pour l'année 2024, ces dépenses pourront s'inscrire sur le compte 6742 - Subventions Fonds du patrimoine qui est doté d'un budget de 30 000 €.

Au 30 novembre 2024, ce compte est déficitaire de 50 000 € en raison du versement d'une subvention de 80 000 € à Haropa délibérée le 13 juin 2024.

Toutefois, compte-tenu de la provision d'une dépense de 1 451 247,94 € sur le compte 6718 - Autres charges exceptionnelles sur compte de gestion dans ce même chapitre, le Trésor Public a considéré qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une décision modificative puisque 80,43 € ont été engagés sur ce compte au 30 novembre 2024.

Si cette subvention ne pouvait être versée en 2024 en raison de la prochaine clôture des comptes, elle serait provisionnée au même compte sur le budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- **approuve le versement d'une subvention de 4 246,20 € à la commune du Theil-en-Auge pour ce projet de rénovation**
- **autorise Jérôme Radanovic – Directeur Général et représentant légal de l'Office de Tourisme – à signer tout document contractuel concernant le versement de cette subvention**
- **autorise Jérôme Radanovic – Directeur Général et représentant légal de l'Office de Tourisme – à engager le mandatement de cette somme sur le budget 2024 ou 2025 de la structure, en fonction de l'avancée des travaux**

## H. Tableau des Effectifs 2025

Jérôme Radanovic présente le Tableau des Effectifs 2025 de l'Office de Tourisme, dont l'effectif passera à 25 salariés, dont 3 saisonniers et 1 agent mis à disposition par la CCPHB sur le poste de Responsable du Bureau de Beuzeville.

L'augmentation de 1 salarié est due à l'embauche programmée d'un CDD de janvier à septembre 2025 pour soutenir l'activité du service Animation / Événementiel, comme discuté lors du vote du point E.

Il explique qu'à la suite de l'actualisation de la classification nationale des agents salariés des Offices de Tourisme Anthony Bry-Faik – Responsable Boutique et Billetterie – et Mathilde Leroux – Régisseuse – voient leur positionnement modifiés. La nouvelle classification valorise en effet davantage les critères d'autonomie et de responsabilité financière.

Selon cette nouvelle classification, l'échelon d'Anthony Bry-Faik passe de 2.2 à 2.3. Son indice passe en conséquence de 1800 points à 1840, soit une hausse estimée à 883,91 € sur l'année 2025 (salaire + charges).

L'échelon de Mathilde Leroux passe de 1.3 à 2.1. Son indice passe en conséquence de 1550 points à 1650, soit une hausse estimée à 1 703,34 € sur l'année 2025 (salaire + charges).

Nicolas Devaux – Expert de Destination – suit toujours sa formation de carrossier jusqu'en mai 2025, en prévision de sa reconversion professionnelle.

Par ailleurs, et conformément à la délibération du 23 septembre 2024, une Chargée d'animation du réseau des partenaires – Soline Beauchêne – a été recrutée le 1<sup>er</sup> novembre 2024 en CDD jusqu'au 31 mai 2025. Elle a notamment pour mission de structurer le réseau des partenaires de l'Office de Tourisme et de mettre en place un plan d'animation (communication, formations, réunions...).

Lisa Taylor – Experte de Destination et Agent d'escala au terminal Croisière – a donné sa démission pour le 24 décembre 2024 et sera remplacée sur ses missions d'accueil au bureau de Honfleur, sur la base du même échelon et du même indice que les autres Experts de Destination.

À ce jour, les instances nationales n'ont pas fait état d'une augmentation de la valeur nationale du point d'indice. La dernière hausse a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

À effectif constant et sur la base de ces changements, la masse salariale devrait donc subir une hausse d'environ 1 %.

Jérôme Radanovic conserve par ailleurs son droit de signer des contrats de remplacement si nécessaire. Dès lors, une lecture de ces décisions sera faite lors de la prochaine assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

**- approuve le Tableau des Effectifs 2025**

**- autorise Jérôme Radanovic à signer les avenants aux contrats de travail et les fiches de poste des salariés concernés par des revalorisations de salaire**

**- autorise Jérôme Radanovic à avoir recours à des contrats de remplacement**

## I. Lecture des décisions de la Direction

### Gratuités

- Des produits boutique offerts dans le cadre d'une opération "Calendrier de l'Avent" (tirage au sort quotidien après dépôt d'un bulletin à retirer à l'OT avec promotion sur les réseaux afin de dynamiser la fréquentation physique, notamment auprès des locaux) pour une valeur de 188,90 €
- 2 places offertes à la Mora pour une visite des vieux quartiers de Honfleur dans le cadre d'un concours organisé sur leurs réseaux sociaux valables jusqu'au 31/12/2025
- 1 visite Honfleur en images offerte à la classe de petite section de l'école maternelle de Saint-Maclou le 12/05/2025
- 1 visite guidée du centre de Honfleur offerte à l'AVF Honfleur le 13/12/2024
- 1 affiche de Honfleur et 1 sac cabas offerts comme lot dans le cadre d'un salon professionnel auquel nous avons participé à Lille le 21/11/2024 aux côtés de 15 autres Offices de Tourisme de Normandie

### Convention de partenariat pour les visites guidées et les séjours packagés

Le tableau des conventions et avenants signées dans le cadre de ses visites guidées et de ses séjours packagés organisés par le service Commercialisation a été envoyé aux membres par voie dématérialisée le 10 décembre 2024.

### Conventions de billetterie

Un avenant à une convention a été signé dans le cadre de la billetterie en ligne opérée par l'Office de Tourisme :

PRESTATAIRE	TAUX DE COMMISSION	DATE DE SIGNATURE
Le Manoir d'Apraval	5 %	22/11/2024

### Tarifs Boutique 2025

Le tableau des tarifs des produits 2025 vendus à la boutique de l'Office de Tourisme (à Honfleur et à Beuzeville) a été envoyé aux membres par voie dématérialisée le 10 décembre 2024.

Le prix de certains produits a été réduit afin d'écouler les stocks résiduels. Ce sont des produits qui ont du mal à se vendre, depuis parfois plusieurs années.

### Tarifs prestations pour individuels 2025

Comme le prévoit la délégation de signature du Directeur, les tarifs des prestations aux individuels pour l'année 2025 ont été fixés après avis de Christophe Buisson et Joël Colson, en qualité de Président et Vice-président, le 10 décembre 2024.

**Le Comité de Direction prend acte des décisions prises par la Direction.**

Christophe Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 20h15.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR  
Quai Lepaulmier - BP 20070  
14602 HONFLEUR Cedex  
Tél. : 02 31 89 23 30 - Fax : 02 31 89 31 82  
www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr  
N°SIRET 440 669 067 00017

Fait à Honfleur, le jeudi 12 décembre 2024

**Christophe BUISSON**

*Président de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur*

